

Annexe 1 : Les dix-huit principes fondateurs des AMAP

1. La référence à la charte de l'agriculture paysanne pour chaque producteur.
2. Une production de dimension humaine adaptée aux types de culture et d'élevage.
3. Une production respectueuse de la nature, de l'environnement et de l'animal
développement d'une biodiversité, fertilité des sols, production sans engrais ni
pesticides chimiques de synthèse, gestion économique de l'eau ...
4. Une bonne qualité des produits: gustative, sanitaire, environnementale.
5. L'appui à l'agriculture paysanne locale.
6. La solidarité et des liens actifs avec tous les acteurs locaux œuvrant pour le maintien de
l'agriculture durable et d'un commerce solidaire.
7. Le respect des normes sociales par rapport aux employés de l'exploitation, y compris
le personnel temporaire.
8. La recherche de la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et
de vente des produits agricoles.
9. L'accompagnement des producteurs à l'autonomie, c'est-à-dire la capacité à être maître
de ses choix.
10. La proximité du producteur et des consommateurs: elle est indispensable pour assurer
le lien direct entre eux et pour favoriser le circuit le plus court entre producteur et
consommateurs.
11. Une AMAP par producteur et par groupe local de consommateurs.
12. La formalisation et le respect des contrats à chaque saison entre consommateurs et
producteurs.
13. Pas d'intermédiaire entre le producteur et les consommateurs.
14. La définition à chaque saison d'un prix équitable entre le producteur et les
consommateurs.
15. Une information fréquente du producteur sur ses produits pour ses consommateurs.
16. La solidarité des consommateurs avec le producteur dans les aléas de la production soit
intempéries, nuisible, maladie...
17. Une participation active des consommateurs à l'AMAP favorisée notamment par la
responsabilisation du maximum d'adhérents et les différents ateliers organisés à
l'exploitation.
18. Une sensibilisation des adhérents de l'AMAP aux principes et aux particularités de
l'agriculture paysanne.